

**Département de la Haute-Vienne
Communes de Saint-Symphorien-sur-Couze et
de Saint-Pardoux-le-Lac**

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

**Présentée par
La SAS PARC EOLIEN DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE
pour le projet de parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze - installation de trois
éoliennes et d'un poste de livraison - sur la commune de Saint-Pardoux-le-Lac**

**Adresse du demandeur : EDF Renouvelables France – Cœur Défense – Tour B – 100
Esplanade du Général de Gaulle – 92932 Paris La Défense cedex**

*Adresse de correspondance : EDF Renouvelable France – Mélissa Nicouleau et Romain Stezycki, 8
rue Vidailhan, 31 130 Balma*

ENQUÊTE PUBLIQUE N° E 23000038 / 87 COM EOL

Réalisée du 19 juin 2023 au 21 juillet par :

- ✓ Monsieur Michel Périgord, Président,
- ✓ Monsieur Alain Deteix, Membre titulaire,
- ✓ Monsieur René Groneau, Membre titulaire.

PARTIE I : RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

*Décision n° E23000038 / 87 COM EOL, de Monsieur le Vice-Président du Tribunal administratif
en date du 28 avril 2023 désignant la Commission d'enquête.*

*Arrêté préfectoral DL/BPEUP n° 040 de Madame la Préfète de la Haute-Vienne en date du 5
mai 29023.*

